

Zeitschrift: Schweizer Ingenieur und Architekt
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 102 (1984)
Heft: 33/34

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Wettbewerbe

Neubau der Gewerbeschule Lorraine, Bern

Die Baudirektion der Stadt Bern, vertreten durch das Hoch-Bauamt, veranstaltet einen öffentlichen Ideenwettbewerb für den Neubau der Gewerbeschule Lorraine in Bern. *Teilnahmeberechtigt* sind alle Architekten, die seit dem 1. Januar 1984 in der Schweiz Wohn- oder Geschäftssitz haben. Massgebend für die Teilnahmeberechtigung sind die Artikel 24 bis 30 der Ordnung für Architekturwettbewerbe SIA 152 sowie der Kommentar zu Art. 27 dieser Ordnung. Es wird den Teilnehmern empfohlen, für Fragen des Verkehrs und der Umgebungsgestaltung mit entsprechenden Fachleuten zusammenzuarbeiten. Die Teilnahmebedingungen gelten auch für die zugezogenen Spezialisten. Ein Fachberater darf nur für einen Bewerber tätig sein. Sie können für sich aus ihrer Mitarbeit kein Anrecht auf eine Auftragerteilung ableiten.

Preisgericht: Sachpreisrichter sind Dr. K. Kipfer, Schuldirektor der Stadt Bern, B. Furter, Denkmalpfleger der Stadt Bern, O. von Gunten, Schuldirektion der Stadt Bern, A. Lack, Abteilungsvorsteher der GSB, Ersatz, Dr. H. Ochsenbein, Direktor der Gewerbeschule Bern; Fachpreisrichter sind J. Blumer, Bern, Prof. A. Henz, Zürich, Prof. B. Hösl, Zürich, U. Huber, Bern, U. Laedrach, Stadtbaumeister, Bern, Dr. J. Sulzer, Stadtplaner, Bern, L. Maraini, Baden, Ersatz. Die Preissumme für sieben bis neun Preise und allfällige Ankäufe beträgt 124 000 Fr.

Aus dem Programm: Die Aufgabe hat zwei Schwerpunkte: Zum einen handelt es sich darum, Schulraum für die Gewerbeschule und den dazugehörigen Ergänzungsfunktionen zu schaffen, zum andern muss ein grosses Bauvolumen in ein innerstädtisches Quartier eingefügt werden. Gestellt ist also ein architektonisches, aber auch ein *städtebauliches* Problem von grosser Tragweite. Es werden Konzeptstudien erwartet, die anschliessend in einer zweiten Stufe einer Überarbeitung bzw. einer Detaillierung zugeführt werden sollen. *Flächenzusammensetzung:* Bauabteilung 4700 m², Elektrotechnische Abteilung: 4900 m², Berufsmittelschule 2000 m², Zentrale Einrichtungen 3100 m², Verwaltung 700 m², Nebenräume 660 m², Parkierung, Schutzzäume 400 m².

Termine: Anmeldung: bis 14. September; das Wettbewerbsprogramm kann ab 20. August 1984 beim Hochbauamt der Stadt Bern, Zieglerstrasse 62, 3007 Bern, kostenlos bezogen werden. Zum Bezug der vollständigen Wettbewerbsunterlagen ist eine Hinterlage von Fr. 400.-, zahlbar an die Baudirektion der Stadt Bern, PC-Konto 30-5588 (Vermerk «Wettbewerb Gewerbeschule Lorraine, Bern»), zu leisten. Die Hinterlage gilt gleichzeitig als Anmeldung. Die Planunterlagen werden ab 27. August per Post den Teilnehmern zugestellt. Die Modellunterlagen können ab 27. August gegen Vorweisung der Postquittung auf dem Hochbauamt abgeholt werden; Fragestellung bis 5. Oktober 1984, Ablieferung der Entwürfe bis 15. Februar, der Modelle bis 1. März 1985.

Concours habitat demain

Répondant à l'invitation de l'Unesco, qui a pris l'initiative de ce concours mondial, dans

le cadre de l'Année internationale de la jeunesse (1985), 72 pays ont annoncé leur participation en organisant chacun un concours national ouvert aux étudiants et aux jeunes architectes de moins de 35 ans. Les concurrents devaient concevoir un modèle d'habitation enraciné dans le contexte socio-culturel de leur pays, en harmonie avec son environnement et intégrant avec pertinence les acquis de la science et de la technologie. A l'issue de chaque concours national, 5 projets devaient être retenus pour participer à la phase internationale du concours. Celle-ci a été jugée par un jury international placé sous la présidence de Kenzo Tange (Japon), sous la vice-présidence de Pedro Ramirez-Vasquez (Mexique), et composé de Reuben Muyoka Mutiso, (Kenya) et de Jean-Louis Landonne (Canada), tous deux rapporteurs du jury, ainsi que de Paul-Henri Chombart de Lauwe (France), Mahdi Elmadjra (Maroc), Alvaro Siza (Portugal), Ivan Tatarov (Bulgarie). Ce concours était organisé avec le soutien de l'UIA.

Le jury a désigné 10 équipes lauréates, dont les projets seront réalisés en maquette et exposés au Pavillon de la Paix mondiale - Famille des Nations Unies, lors de l'exposition internationale de Tsukuba (Japon) du 17 mars au 16 septembre 1985.

Les équipes lauréates sont composées de jeunes architectes des pays suivants: Argentine, Biélorussie, France, Cuba, Indonésie, Japon, Mexique, Nigéria, Viêt-nam, U.R.S.S. Les résultats du concours national ont été publiés dans le no 23/1984.

Altersheim an der Herzogenmühlestrasse in Zürich-Schwamendingen

In diesem Projektwettbewerb auf Einladung wurden zwölf Entwürfe beurteilt. Ergebnis:

1. Preis (5500 Fr.): K. Bernath + C. Frei, Zürich
2. Preis (5000 Fr.): Jakob Schilling, Zürich; Mitarbeiter: Heinrich Blumer, Stefan Lucek
3. Preis (4500 Fr.): Andres Liesch, Zürich; Mitarbeiter: R. Vogel, A.P. Müller, S. Götz
4. Preis (4000 Fr.): Willi Egli, Zürich; Mitarbeiter: Christoph Blaser

Zusätzlich wurden die folgenden Projekte mit einer Entschädigung von je 1000 Fr. ausgezeichnet:

A. Eichhorn, Zürich

Marie-Claude Bétrix und Eraldo Consolacio, Zürich; Mitarbeiter: Rudolf Erb, Margret Blumer, Gerhard Stoll

Heinz Hess, Elisabeth Lubicz, Zürich; Mitarbeiter: Martin Wieser, Stefan Zappa

Jeder Teilnehmer erhielt außerdem eine feste Entschädigung von 3000 Fr. Fachpreisrichter waren A. Wasserfallen, Stadtbaumeister, Zürich, R. Brosi, Chur, H. Howald, Zürich, T. Theus, Zürich, K. Vogt, Scherz.

Das Preisgericht empfahl, die Verfasser der vier prämierten Entwürfe zu einer Überarbeitung einzuladen.

Erweiterung der Kreisschule Unterleberberg in Hubersdorf SO

In diesem Projektwettbewerb auf Einladung wurden fünf Entwürfe beurteilt. Ergebnis:

1. Preis (8000 Fr. mit Empfehlung zur Weiterbearbeitung): Peter Altenburger, Günsberg

2. Preis (6000 Fr.): André Miserez, Solothurn, Mitarbeiter: Ueli Blaser

3. Preis (2000 Fr.): Erich Senn, Grenchen; Mitarbeiter: A. Schüpbach

Jeder Teilnehmer erhielt eine feste Entschädigung von 1200 Fr. Fachpreisrichter waren Jacques Aeschimann, Olten, Herbert Schertenleib, Kantonsbaumeister, Solothurn, Edi Stuber, Olten, Georges Weber, Basel, Hans Zaugg, Olten. Die Ausstellung aller Projekte findet vom 15. bis zum 26. August im alten Primarschulhaus Hubersdorf (1. Stock) statt. Sie ist wie folgt geöffnet: 16. und 17. August sowie vom 20. bis 24. August jeweils von 18 bis 20 Uhr, am 15., 18., 19., 25. und 26. August jeweils von 10 bis 12 Uhr. Am 17. August wird ein Mitglied des Preisgerichtes anwesend sein.

Raiffeisenbank und Gemeindeverwaltung Safenwil

Im eingeladenen Wettbewerb für ein gemeinsames Bürogebäude mit Wohnungen hatten die Projektverfasser im 1. Rang, *Max Morf*, Aarburg, und im 2. Rang, *W. Thommen AG*, Trimbach, den Auftrag zur Weiterbearbeitung ihres Projektes erhalten. Die beiden überarbeiteten Projekte sind vom gleichen Beurteilungsgremium beurteilt worden. Das Projekt von *Max Morf* in Aarburg wurde der Bauherrschaft zur Ausführung empfohlen.

Gemeindebauten Herrenschwanden BE

In diesem öffentlichen Projektwettbewerb wurden zehn Entwürfe beurteilt. Ergebnis:

1. Preis (12 000 Fr.): Mäder + Brüggemann, Bern
2. Preis (11 000 Fr.): Rolf Kiener, Herrenschwanden, in Firma W. Kissling + R. Kiener, Bern
3. Preis (8000 Fr.): Architektengemeinschaft Hans-Rudolf Hostettler + Marco Galbasini, Gerhard Fuchs + Erich Guggisberg, Bern; Mitarbeiter: Kurt Kölker, Hanspeter Schärer, Osman Yildirir
4. Preis (5000 Fr.): Jeannette + Peter Gygax, Bern
5. Preis (4000 Fr.): Dieter Barben, Herrenschwanden

Das Preisgericht beantragte der Bauherrschaft, die Verfasser der beiden erstprämierten Entwürfe zu einer Überarbeitung einzuladen. Fachpreisrichter waren Kurt Kamm, Franz Kessler, Rudolf Rast, Bernhard Vatter, Bruno Arn, Ersatz, alle Bern.

Werkhaus in Buch am Irchel ZH

In diesem Projektwettbewerb auf Einladung wurden fünf Entwürfe beurteilt. Ergebnis:

1. Preis (3000 Fr. mit Antrag zur Weiterbearbeitung): Tanner + Lötscher, Winterthur
 2. Preis (2000 Fr.): J. Frei, Winterthur
 3. Preis (1000 Fr.): C. Sennhauser und B. Sidler, Zürich
 4. Rang: R. Rothen, Winterthur
 5. Rang: H. Schwager, Winterthur
- Jeder Teilnehmer erhielt eine feste Entschädigung von 1500 Fr. Fachpreisrichter waren A. Blatter, Winterthur, A. Suter, Zürich, G. Werner, Henggart.

Concours: Gymnase et Ecole supérieure de commerce à Nyon VD

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a ouvert un concours de projets pour la construction du Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Ouest vaudois. Ce concours était ouvert à ceux dont le Conseil d'Etat vaudois a reconnu la qualité d'architecte, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud depuis le 1er décembre 1982, ainsi qu'aux architectes vaudois domiciliés ou établis dans les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin et Valais depuis le 1er décembre 1982 et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat.

Extrait du programme

L'établissement de Nyon est destiné à recevoir les deux écoles suivantes: Gymnase 450 élèves. Ecole supérieure de commerce 150 élèves. Pour recevoir l'ensemble de ces élèves, il est prévu de construire - 34 classes d'enseignement général, 18 classes spéciales, réfectoire, ainsi que les locaux administratifs et de service nécessaires, salles de sport.

Récapitulation des surfaces minimum demandées: enseignement général 2230 m², salles spéciales et non bruyantes 675 m², salles de sciences 765 m², salle spéciale bruyante 120 m², centre de documentation 480 m², salle des maîtres 220 m², administration 260 m², réfectoire et annexes 335 m², salles de sports 2025 m², locaux de conciergerie 290 m², services techniques 400 m², protection civile 1390 m², total 9190 m².

Considérations liminaires

Le programme: Il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire supérieur pour des jeunes gens de 16 à 20 ans regroupant en une seule école deux orientations d'enseignement. Il est demandé de réaliser des locaux permettant un enseignement dans une ambiance propre à l'étude: calme, attention, concentration. Des espaces complémentaires intérieurs et extérieurs doivent permettre la rencontre, la détente et des activités sportives.

Le site: Le terrain choisi par l'organisateur est à proximité immédiate du centre de Nyon, bénéficiant des équipements et des relations sociales de la ville. La topographie est caractérisée par un vallon barré à l'aval par la voie ferrée esquissant la forme d'un amphithéâtre. La typologie construite environnante est hétérogène. Si la faculté d'une construction nouvelle du lieu est offerte, il convient toutefois de reconnaître l'orientation générale du coteau en direction du lac, repère naturel et nécessaire.

Le caractère: Par le choix de l'emplacement, l'organisateur désire attribuer à ce nouvel établissement un caractère urbain à l'usage d'adolescents et non d'enfants. Cette école

sera un édifice et non une quelconque construction utilitaire, structurant l'évolution future du quartier et prolongeant en amont de la voie ferrée le tissu urbain de Nyon.

Cet établissement devra être une synthèse expressive pour un usage déterminé dans ce site singulier; il deviendra un nouveau signe de la ville de Nyon accueillant une partie de la jeunesse de l'Ouest vaudois.

Résultat

Dans ce concours 77 inscriptions ont été enregistrées dans les délais. 55 projets ont été rendus. Le jury a exclu cinq projets de l'attribution des prix. Il a éliminé un projet pour remise après les délais fixés. Résultat:

1er prix (22 000 fr. avec mandat d'étude en vue de l'exécution): Vincent Mangeat, Nyon; collaborateurs: Orlando Pina, Corinne Creissels, Graeme Mann

2e prix (14 000 fr.): Fonso Boschetti, Eplinges, et collaborateurs

3e prix (12 000 fr.): Richter et Gut, Lausanne; collaborateur: Jacques Richter

4e prix (10 000 fr.): Mestelan et Gachet, Lausanne; collaborateur: Marc Ruetschi, Normann Cuccio

5e prix (8000 fr.): P.-E. et C.-O. Monot, Lausanne

6e prix (7000 fr.): Atelier Cité, Lausanne; Audergon, Vionnet et Wintsch; collaborateur: R. Bovay

7e prix (6000 fr.): Kolecek et Bonomi, Lausanne

8e prix (5000 fr.): Bernard Vouga, Lausanne

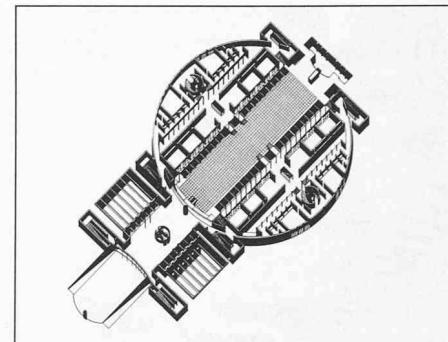
9e prix (4000 fr.): Gilliéron et Bosson, Yverdon; collaborateurs: Brigitte Gonin, Eric Vuataz

Le Jury était composé de René Vittone, architecte, président, Roger Paréz, préfet du district de Nyon, Daniel Reymond, directeur de l'enseignement secondaire du canton de Vaud, Jean-Jacques Streuli, directeur du collège de Staël, Genève, les architectes Marc-Henri Collomb, Lausanne, Aurelio Galfetti, Bellinzona, Danilo Mondala, Lausanne, Roland Michaud, Lausanne, suppléant.

Considérations générales du jury

Le jury tient à relever la forte participation à l'un des derniers concours consacrés à un édifice majeur d'enseignement dans le canton. Il a apprécié la générosité de l'effort de l'ensemble des concurrents, la bonne qualité des rendus et la diversité des solutions qui s'en dégagent.

Sur la base des considérations liminaires décrites plus haut, le jury a retenu neuf projets



significatifs de diverses tendances exprimées. Les caractéristiques de ce site encaissé et provisoirement écarté des terrains à bâtir ont fait ressortir que les solutions ordinaires étaient inadaptables et peu crédibles.

Un premier groupe de projets tente de répondre au problème posé, soit en utilisant l'artifice généralisé du mouvement de terre (9e prix, 6e prix), soit en utilisant le bâtiment lui-même comme facteur de nivellement (5e prix, 4e prix), soit en essayant de sauvegarder une partie du terrain en densifiant celui-ci en amont autour d'une cour sans relation avec les espaces d'enseignement (7e prix, 2e prix). Ces six propositions compromettent la lecture du site original.

Si un deuxième groupe de projets cherche à présenter la topographie du lieu en utilisant la typologie du pont (8e prix, 3e prix), le parallélisme avec la voie ferrée diminue la force de l'intervention (nuisance sonore).

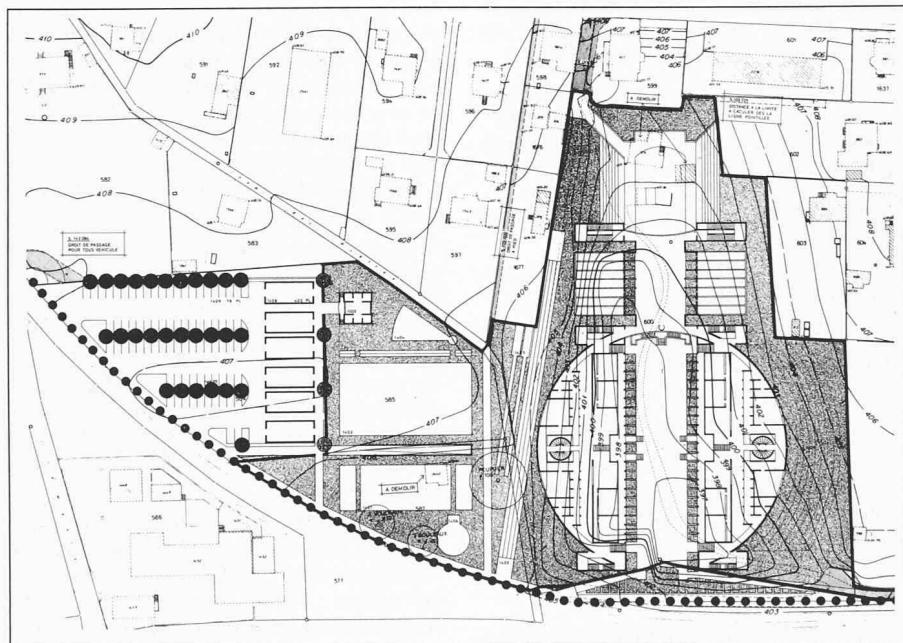
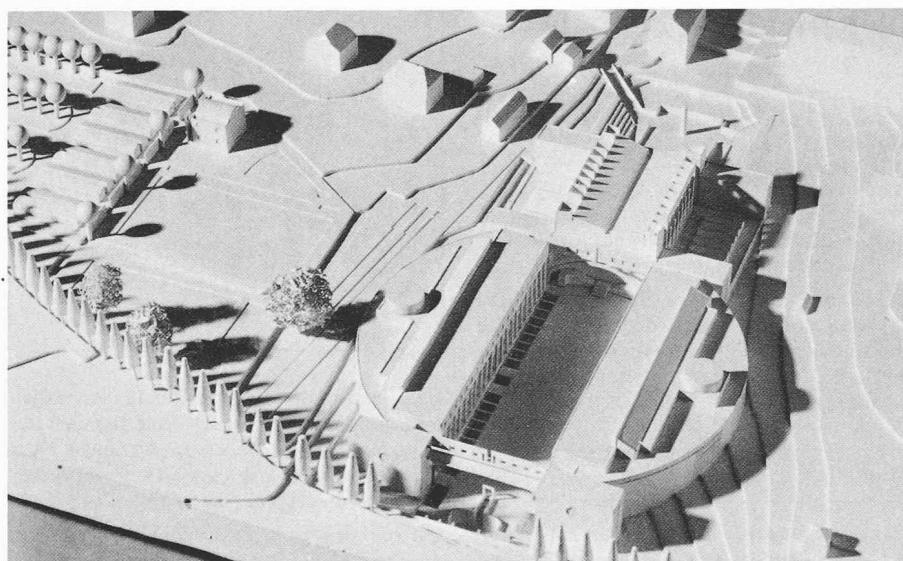
Par contre le projet du 1er prix présente une coïncidence parfaite entre la morphologie du site et la volumétrie de l'ouvrage en développant un parti inédit approprié à la caractéristique du terrain.

Cette proposition est la seule qui met en évidence les potentialités du site et répond aux conditions fondamentales du programme privilégiant l'étude et la rencontre. Sa conception originale constitue une contribution importante à la typologie scolaire; la sensibilité du développement des espaces et la rigueur de la composition en font un apport culturel pour la formation des adolescents et du public de la région.

Recommendations du jury

le jury recommande à l'organisateur d'octroyer un mandat d'études, en vue de l'exécution, à l'auteur du projet classé au premier rang. Toutefois il formule les remarques suivantes qui devront être prises en charge lors de la poursuite des études:

- garder les caractéristiques essentielles du projet mais réduire le cube et les surfaces permettant de rétablir une échelle plus proche du programme et de rester dans une taille économique acceptable;
- trouver une meilleure situation du réfectoire;
- améliorer l'éclairage des salles de gymnastique et leur procurer une relation plus directe avec l'extérieur.



1er prix (22 000 fr. avec mandat d'exécution): **Vincent Mangeat**, Nyon; collaborateurs: **O. Pina, C. Creissels, G. Mann**

Extrait du rapport du jury

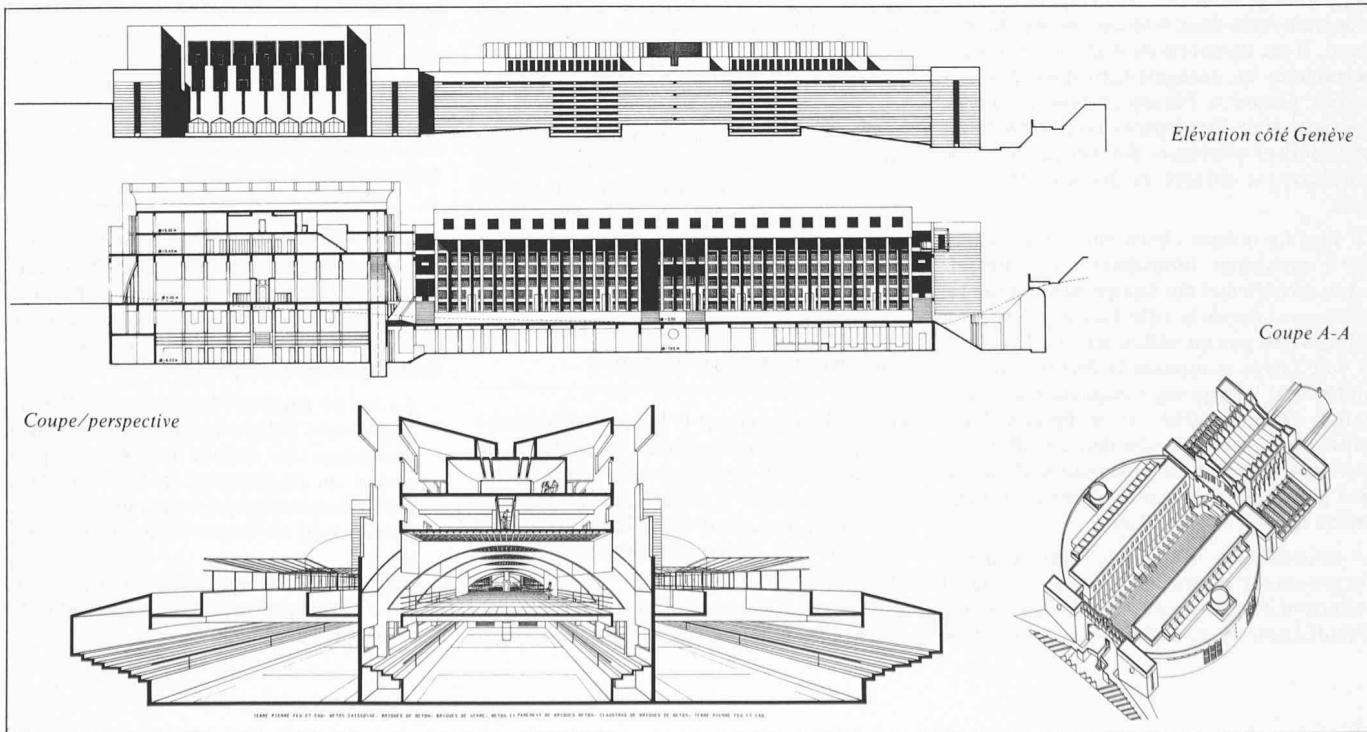
Le projet reconnaît toutes les caractéristiques du site et bâtit l'école de ce lieu. Il y a une grande cohérence entre la forme et l'usage. Le grand espace central est à la fois rencontre sociale, référence permanente et miroir des relations. Ce projet attribue à l'ESS le caractère spécifique d'édifice, de signe pour la jeunesse d'une région et pour la ville de Nyon tout en marquant une certaine emphase.

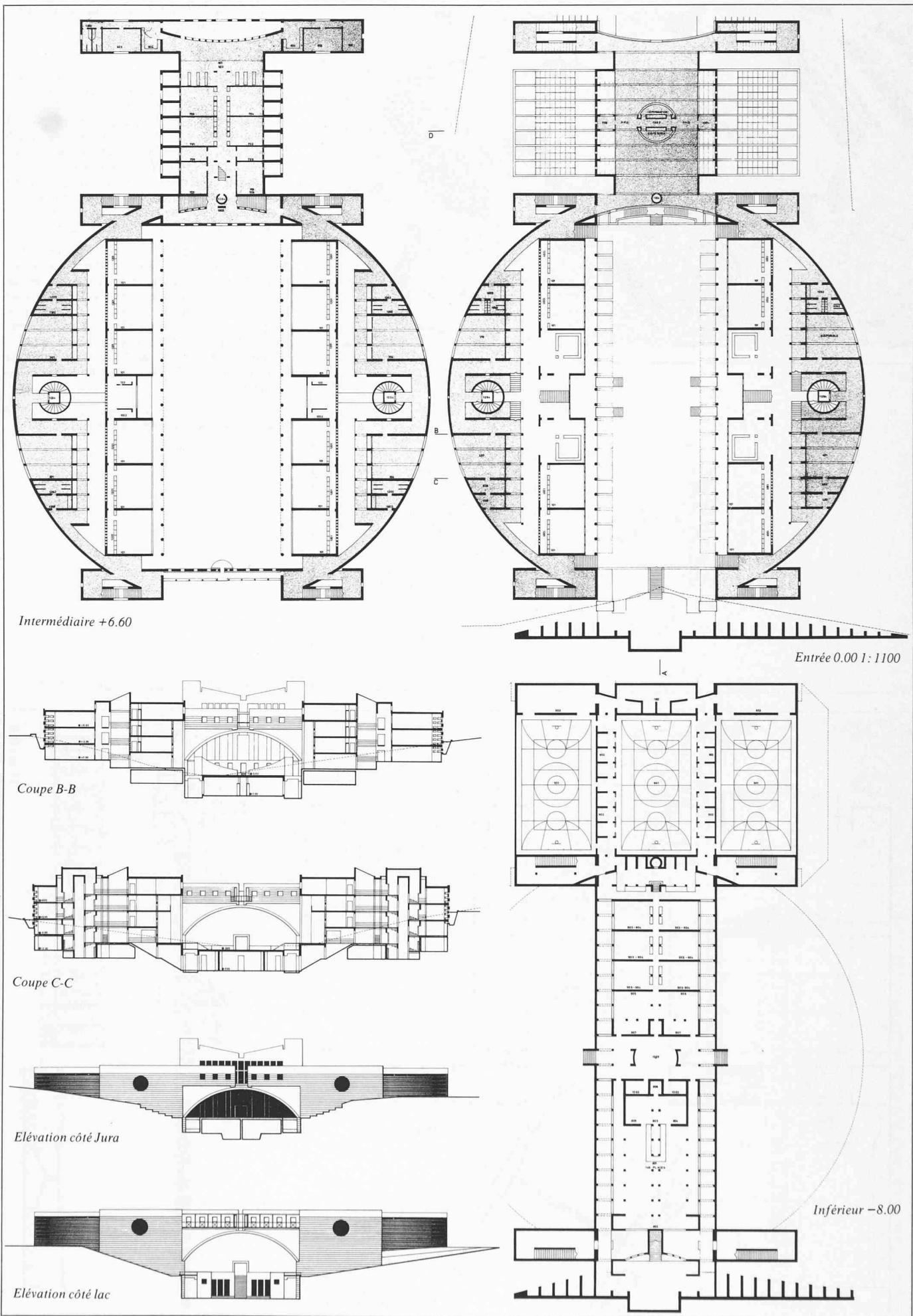
L'accès principal au sud est clair utilisant astucieusement une limite cadastrale arbitraire. L'accès au N-O, plus spécifiquement de service, permet une mise en valeur de la continuité spatiale du parcours N-S par un axe construit. Le passage public E-O est situé à l'extérieur du bâtiment et souligné par une allée d'arbres tout en étant en relation étroite avec l'entrée de l'école. Les circulations intérieures entre classes et escaliers sont par trop accidentées.

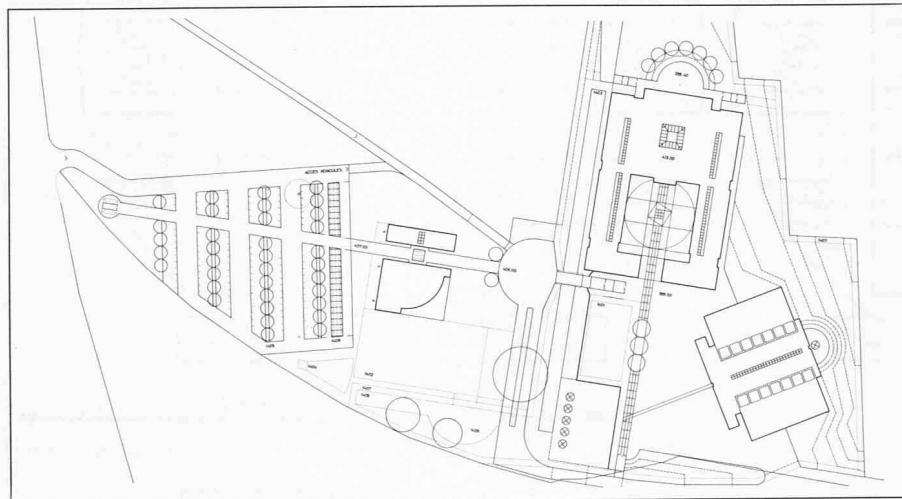
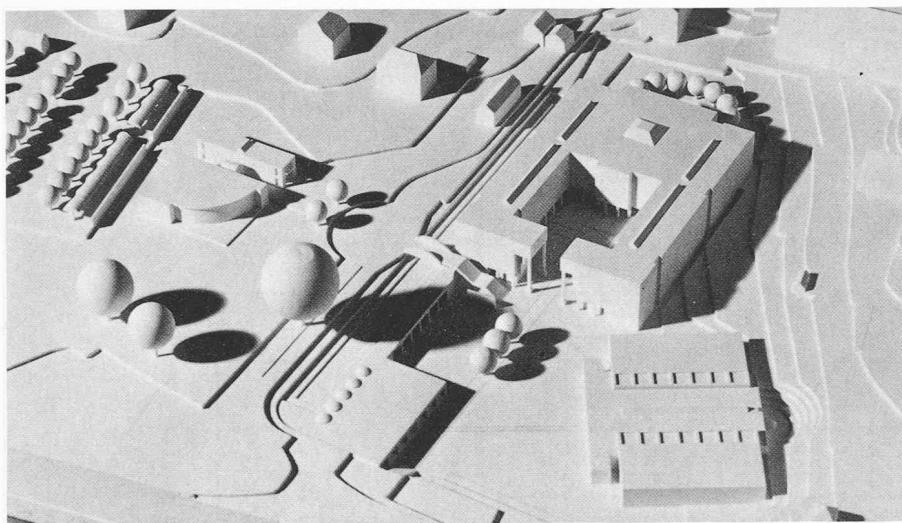
Les salles de classe sont bien protégées du bruit. La cafétéria est surdimensionnée mais elle représente un véritable espace polyvalent. Elle peut aisément être utile en dehors de l'usage scolaire lors de manifestations sportives. les salles de gymnastique devraient pouvoir bénéficier d'un meilleur éclairage naturel. Cette remarque s'applique également au réfectoire dont on peut regretter la position souterraine et éloignée des autres services et lieux de rencontre de l'école. Les espaces sont traités généreusement mais sans gaspillage.

Le cube vérifié est de 96 089 m³, soit 21,31% supérieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont modestes.

A gauche: maquette, plan de situation 1:2500







2e prix (14 000 fr.) **Fonso Boschetti**, Epaillages, et collaborateurs

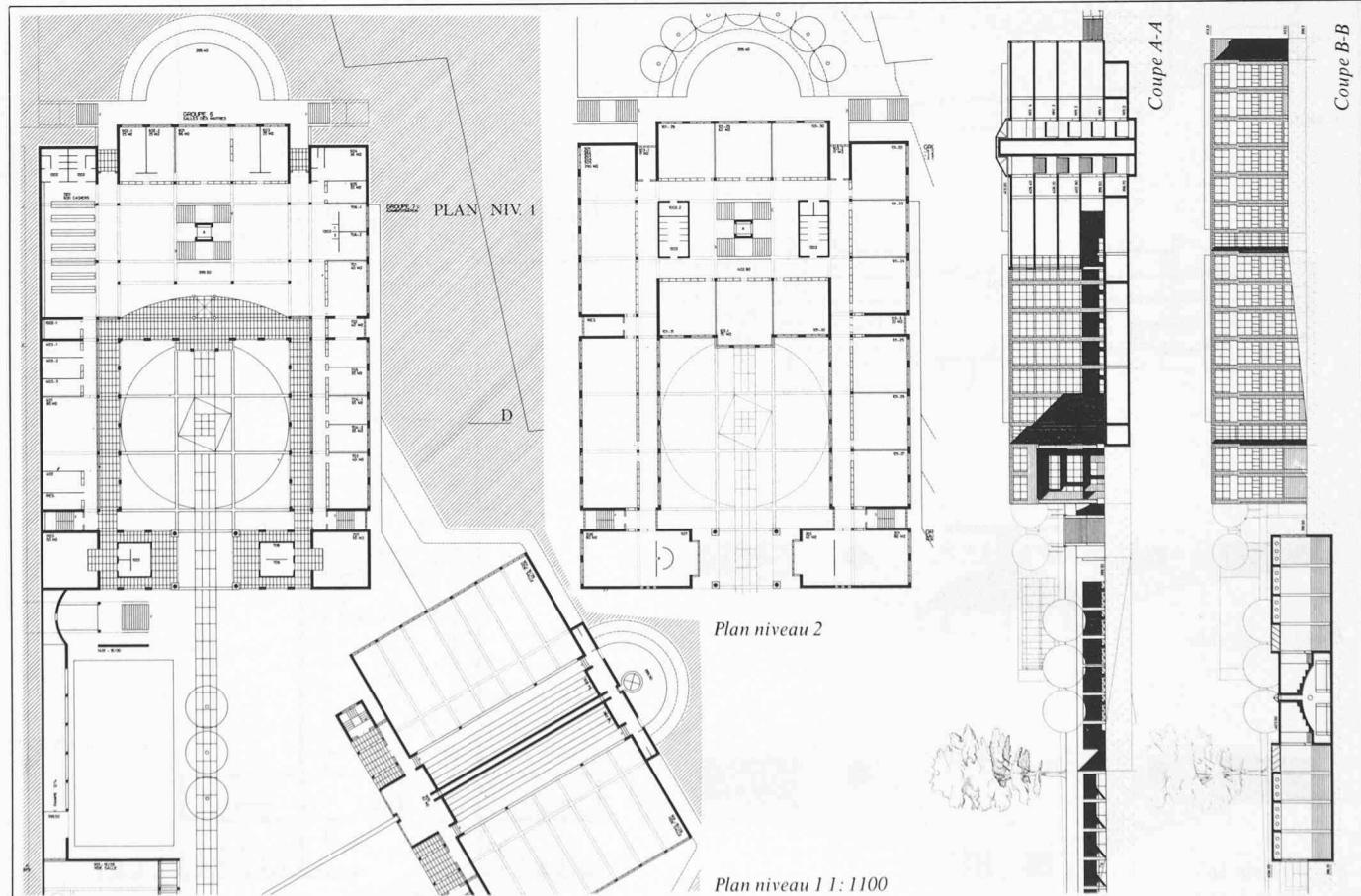
Extrait du rapport du jury

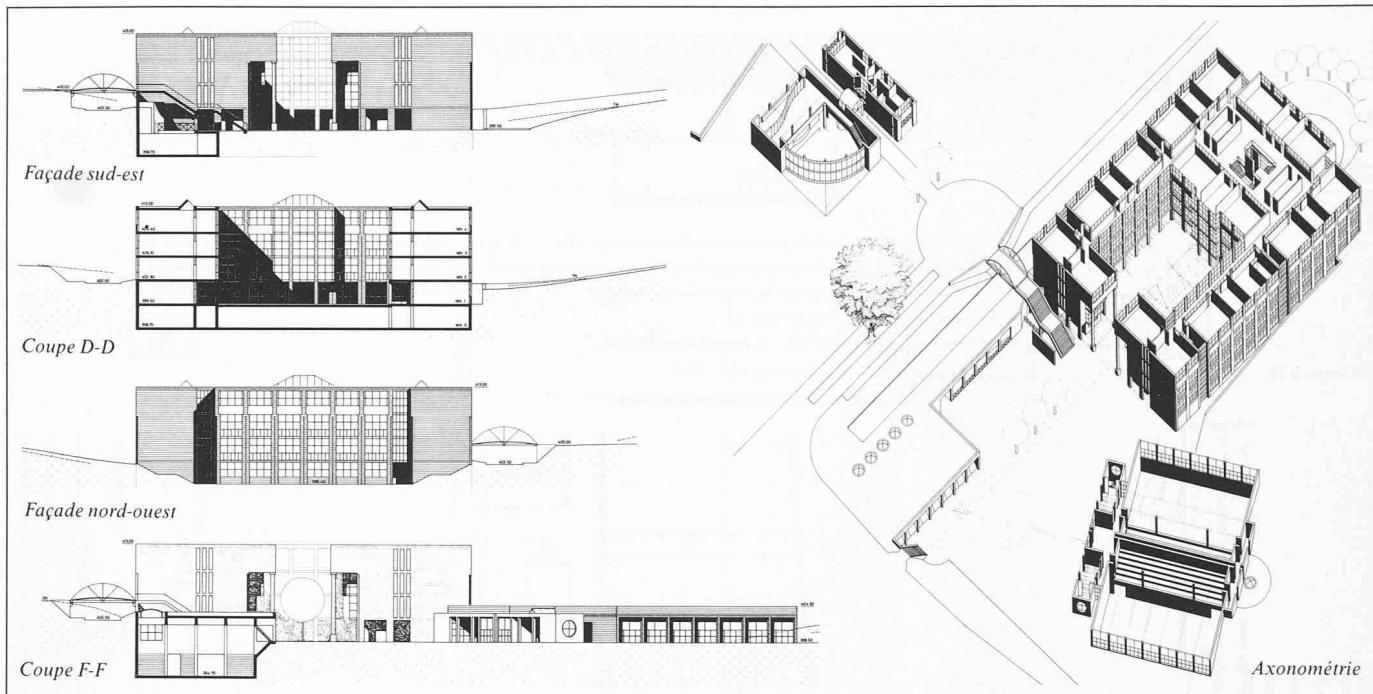
Dans une échelle qui veut rester non grandiloquante, ce projet confère à l'ESS un caractère intéressant et prend en compte le site. La place d'accès est judicieusement placée mais étrangement proportionnée (implantation des salles de gymnastique). Elle rassemble les accès, définit l'entrée et se différencie opportunément de l'esplanade supérieure. L'implantation éloignée de la cafétéria anime favorablement l'esplanade, même si l'axe d'approche de l'ouest est par trop cérémonial. Le parcours public est agréablement intégré à l'établissement.

Il y a contradiction typologique dans la réalisation du bâtiment des classes. En effet il n'y a pas de correspondance entre la cour et le périmètre extérieur; il y a une ambiguïté dans les corridors longeant alternativement la cour et les murs. La distribution périphérique des salles de classe se fait au détriment de l'espace central commun et les oriente vers des espaces extérieurs mal définis. La différenciation du traitement des salles de gymnastique est admissible.

Le cube vérifié est de 67 483 m³, soit 14,36% inférieur au cube moyen des projets primés.

A gauche: maquette, plan de situation 1: 2500





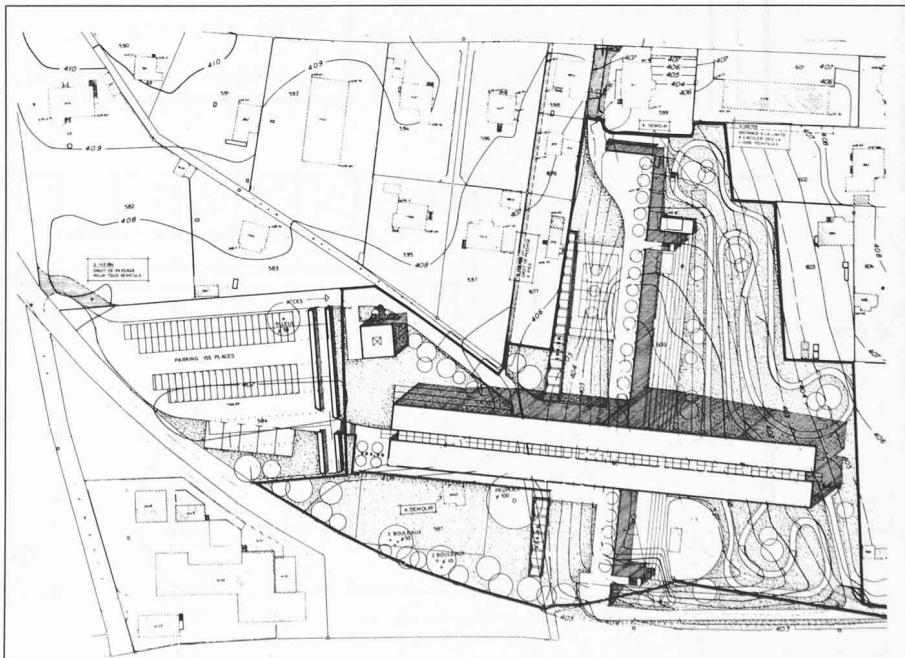
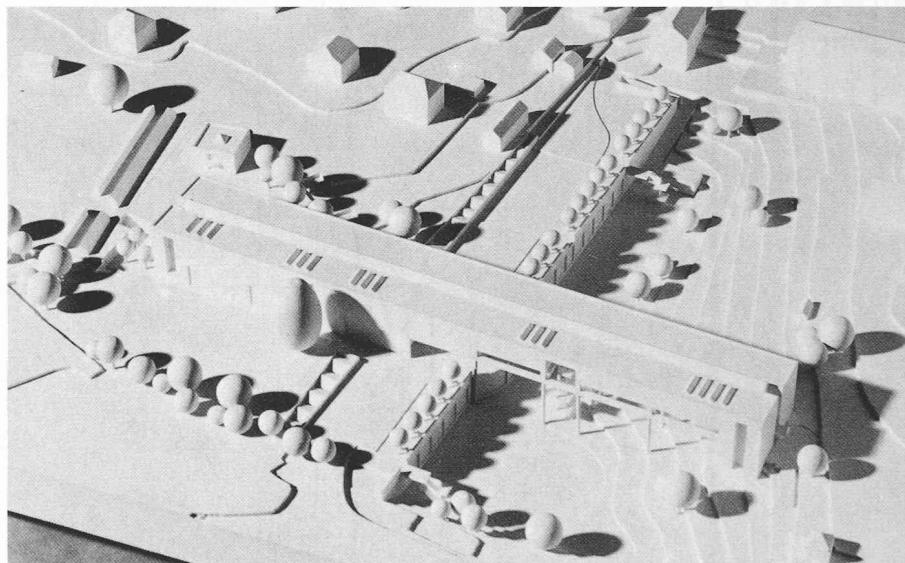
3e prix (12 000 fr.): Richter et Gut, Lausanne; collaborateur: Jacques Richter

Extrait du rapport du jury

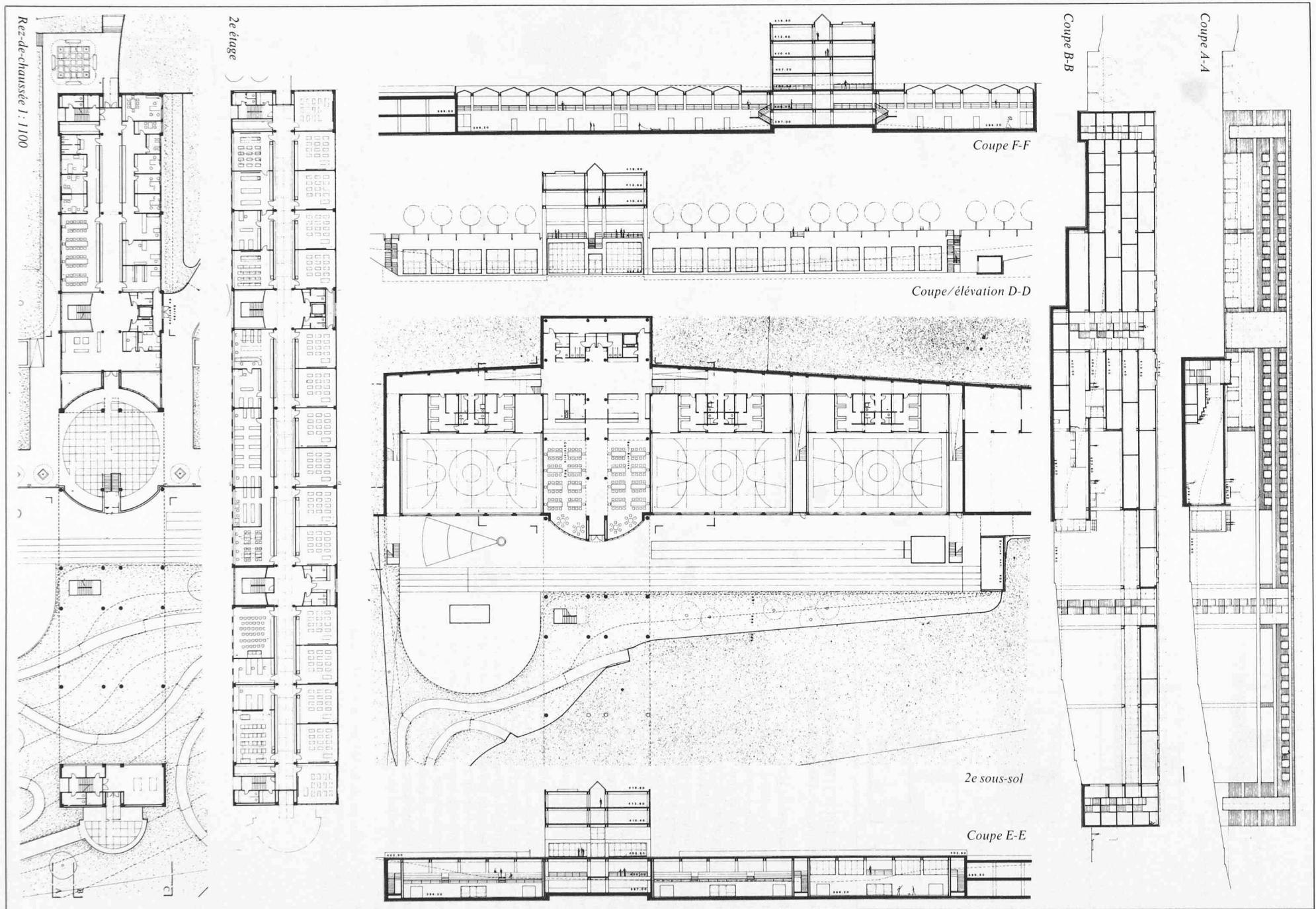
Le parti proposé affirme une franchise qui retient l'attention. Il manifeste peut-être une attitude intellectuelle d'interprétation du lieu. Le vallon est résolument segmenté en deux espaces: l'un, à l'ouest, construit par les salles de gymnastique et l'autre, à l'est, laissé naturel (ou presque); un pont relie l'ensemble des composants. Ce parti permet une excellente disposition des salles de gymnastique tout en garantissant la prédominance du bâtiment des salles d'enseignement. Les points des deux rives reliés par le pont présentent toutefois un caractère artificiel; il y a contradiction avec l'organisation générale des circulations. L'audace du geste engendre des espaces extérieurs intéressants.

L'articulation des circulations verticales, bien affirmée à l'intersection des axes de composition, souligne l'entrée et définit l'espace d'accueil. Les circulations sont fluides. Par sa symétrie, la coupe transversale du bâtiment des classes ne reconnaît pas le sud et le nord, l'amont et l'aval, pourtant si différents, et accentue la monotonie du couloir central. Si la position des classes spéciales exposées au bruit des trains paraît acceptable pour les élèves qui n'y séjournent qu'une heure ou deux, elle ne peut l'être pour les enseignants qui y demeurent toute la journée.

Le cube vérifié est de 81 067 m³, soit 2,34% supérieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont modestes.



A droite: maquette, plan de situation 1:2500

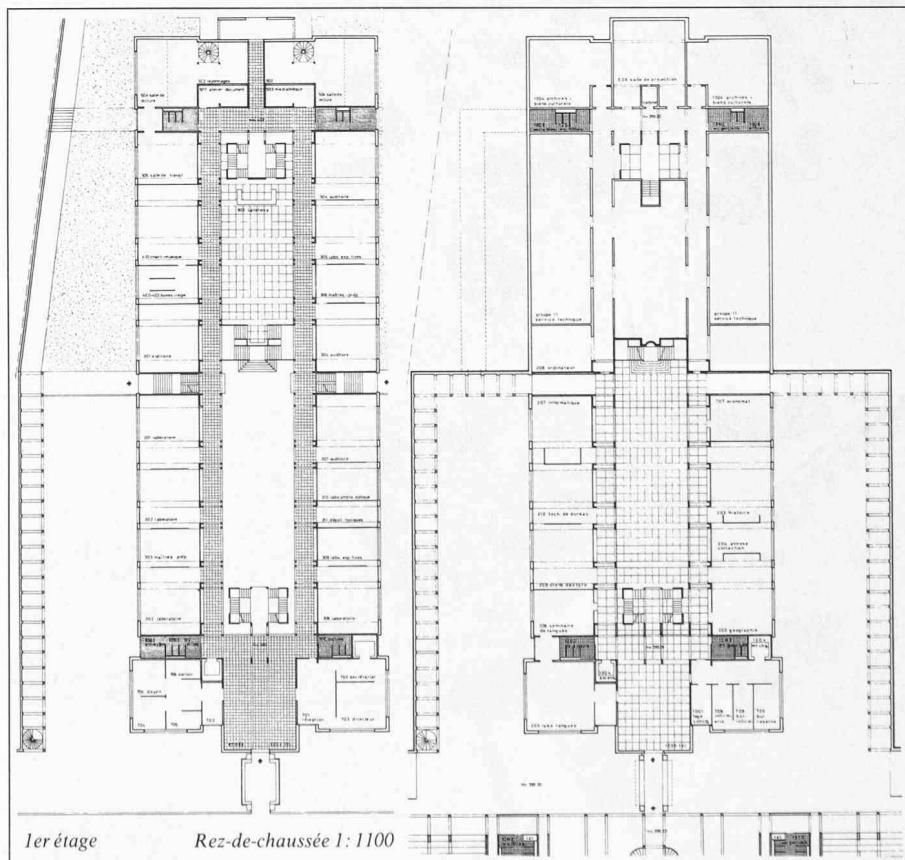
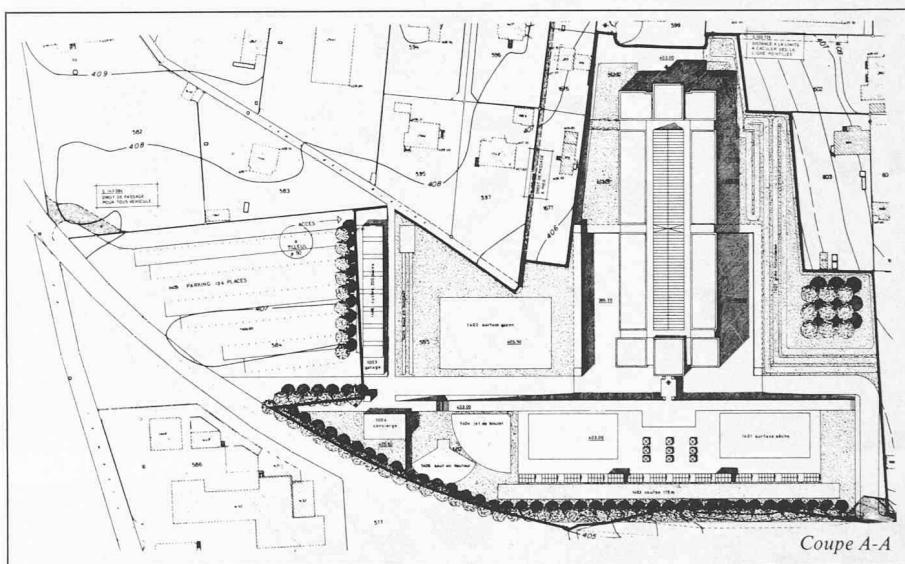
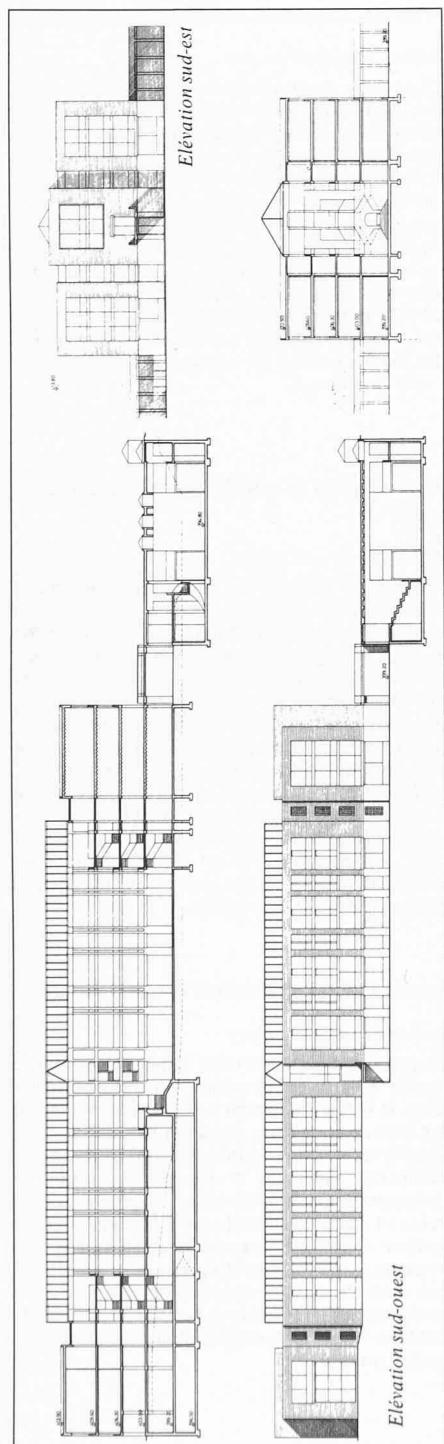
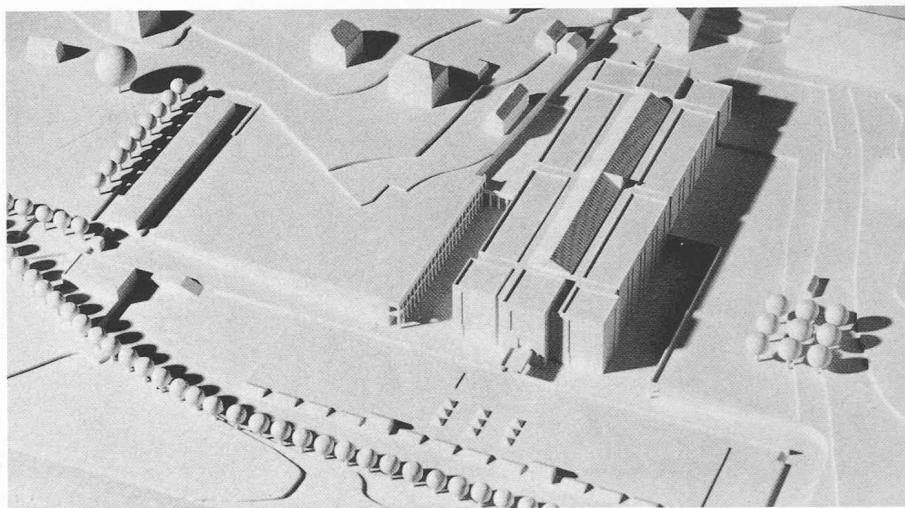


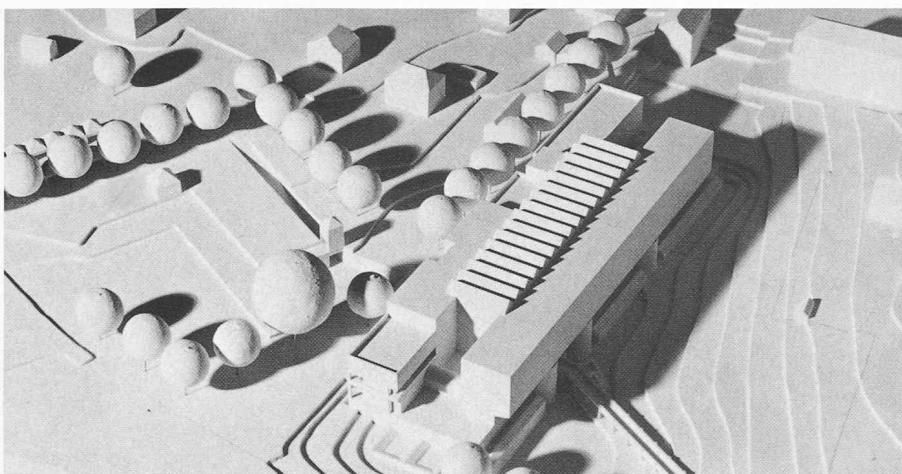
4e prix (10 000 fr.): **Mestelan et Gachet**, Lausanne; collaborateur: **Marc Ruetschi, Normann Cuccio**

La rigueur de l'implantation et de la composition est digne d'intérêt. La volonté omniprésente de construire le lieu se manifeste jusqu'au traitement des préaux extérieurs. Toutefois cette expression rigoureuse atteignant une ambiance presque disciplinaire mériterait d'être quelque peu humanisée. On peut regretter que l'exiguïté du terrain ait conduit l'auteur à limiter à mi-bâtiment les préaux couverts latéraux. L'esplanade créée le long des voies CFF est insuffisamment exploitée et encombrée de superstructures techniques.

Le dispositif d'entrée n'est pas en rapport avec l'échelle du projet. Les allées de classe sont bien distribuées et à l'abri du bruit.

Le cube vérifié est de 86 757 m³, soit 9,52% supérieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont importants.

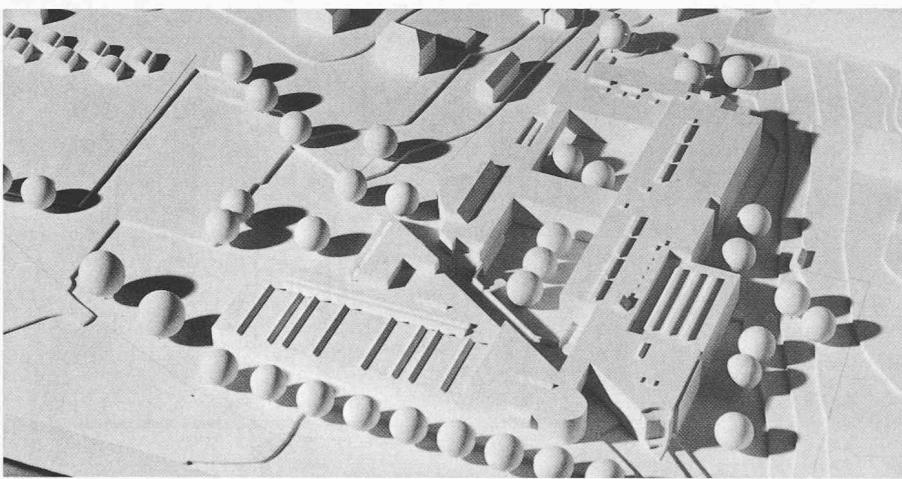




5e prix (8000 fr.): **P.-E. et C.-O. Monot**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

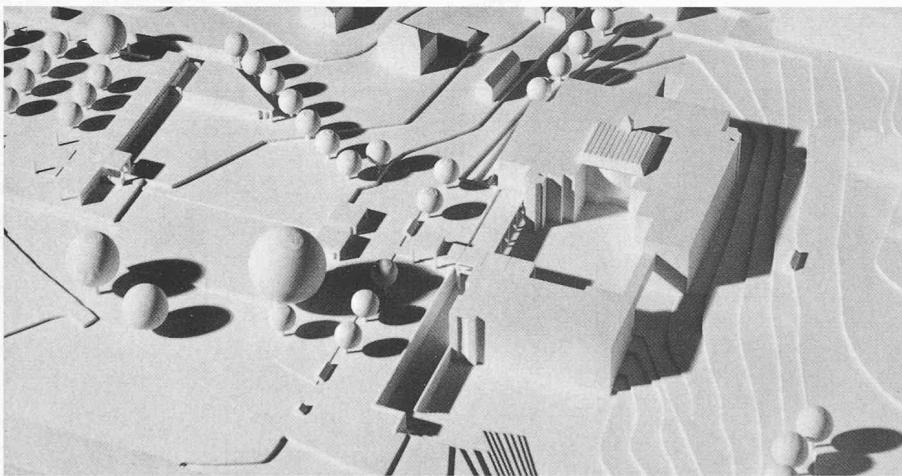
Le caractère unitaire et imposant de la proposition retient l'intérêt mais ne se retrouve pas au niveau de la gestion des accès et de l'accueil. La composition axiale intérieure, renforcée par la direction des escaliers est incohérente par rapport à la différence structurelle des deux côtés. L'accès à l'est est prévu seulement pour les salles de gymnastique dont l'entrée est exiguë. Les colonnes, utiles au soutien des étages supérieurs, bouchent la vue des gradins. L'implantation N-S permet de se protéger du bruit des trains mais délimite un espace extérieur à l'ouest peu intéressant. Le cube vérifié est de 83 501 m³, soit 9,68% supérieur au cube moyen des projets primés.



6e prix (7000 fr.): **Audergon, Vionnet et Wintsch**, Lausanne; collaborateur: R. Bovay

Extrait du rapport du jury

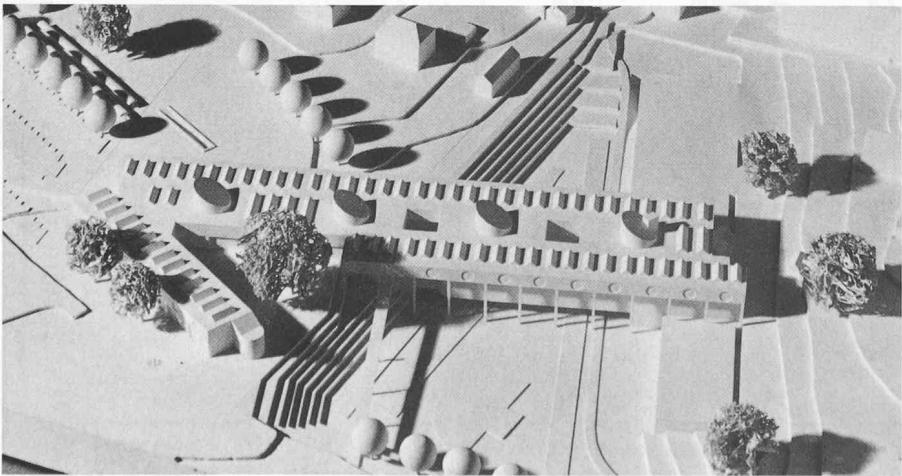
Ce projet se remarque par un bon fonctionnement sans manifester suffisamment le caractère spécifique «d'édifice» qui devrait être celui d'un ESS. Le site, en tant que support du projet, n'est pas assez reconnu. Le passage transversal intégrant le public aux élèves est une proposition intéressante mais ne crée pas des espaces significatifs d'échange. C'est un parti qui se veut organique mais sa composition est touffue et additionnelle. Les deux cours tiennent plus d'un espace «paysager» que d'un véritable lieu majeur de rencontre. Le cube vérifié est de 71 051 m³, soit 10,31% inférieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont très importants.



7e prix (6000 fr.): **Kolecek et Bonomi**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

Le caractère d'édifice est discrètement affirmé et présente un bon équilibre d'échelle. L'implantation générale répond à la morphologie du site. Le passage public est agréablement résolu. La cour d'accès est bien dimensionnée. Toutefois la qualité de ce lieu de rencontre est dévaluée par l'organisation puisque ce sont les locaux secondaires et de service qui s'orientent sur cet espace central. Une certaine ambiguïté se manifeste dans le traitement du secteur des salles de gymnastique par la présence du portique et du groupe des locaux communs. Le projet engendre des espaces résiduels sans intérêt. Le cube vérifié est de 69 434 m³, soit 12,35% inférieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont assez importants.



8e prix (5000 fr.): **Bernard Vouga**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

La proposition de protection contre le bruit est la qualité essentielle du projet, mais malheureusement le même traitement à l'aval et à l'amont lui fait perdre de sa force. Le geste autoritaire de ce «pont» reconnaît le vallon mais lui attribue une destination incertaine et n'a pas de vocation de communication. L'intervention engendre des espaces en amont et en aval sans caractère défini. Le système des circulations est clair mais la passerelle accédant à l'entrée sous le «pont» enlève à celui-ci son véritable sens. La distribution intérieure dégage des espaces intéressants. Le cube vérifié est de 86 880 m³, soit 9,68% supérieur au cube moyen des projets primés.

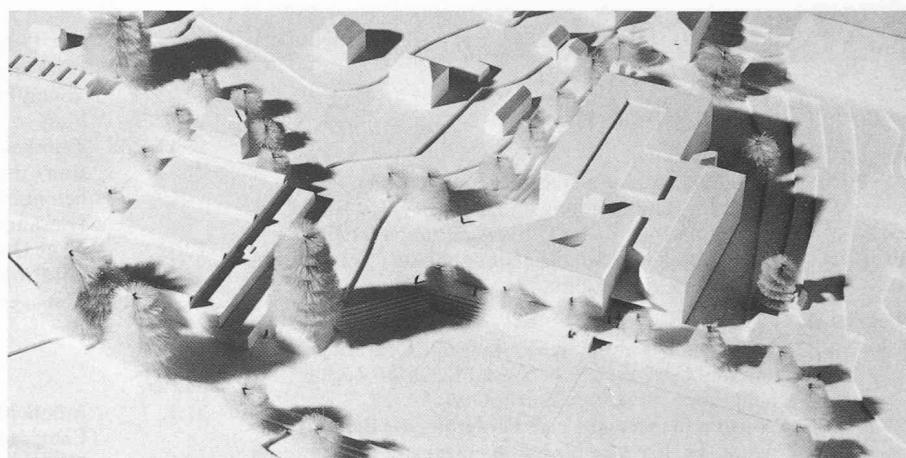
9e prix (4000 fr.): Gilliéron et Bosson, Yverdon; collaborateurs: B. Gonin, E. Vuataz

Extrait du rapport du jury

Un ESS actuel devrait trouver un nouveau caractère spécifique échappant à l'organisation «fonctionnaliste» et passe-partout de beaucoup d'écoles de la période des années soixante dont ce projet est encore un exemple. Ce projet ne reconnaît pas les caractéristiques essentielles du site; il se borne à résoudre les contraintes. L'organisation générale du projet n'est qu'efficace et ne suscite pas de critiques essentielles, mais l'ensemble est banal. Les espaces intérieurs de rencontre sont généralement dimensionnés mais sans ambiance particulière. Le cube vérifié est de 70 671 m³, soit 10,79% inférieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont très importants.

*

Der Wettbewerb ist in der ganzen welschen Schweiz auf ein ausserordentlich breites Interesse gestossen, wurden doch nicht weniger als 55 Arbeiten eingereicht. In entsprechenden Dimensionen bewegt sich nun auch das Ausmass der Kontroverse, die sich um den Ausgang - genauer: um die Beurteilung und Rangierung des Entwurfes von *Vincent Mangeat* (1. Preis) - entwickelt hat. In der Tagespresse schlägt sich die Diskussion in lautstarkem, recht unzimperlichem Für und Wider nieder. Den mit Vehemenz vorgetragenen Parteinah-



men liegt der folgende Sachverhalt zugrunde: Nach der vor allem von Teilnehmerseite vertretenen Meinung hätte das Preisgericht das fragliche Projekt nicht mit dem 1. Preis und der Empfehlung zur Ausführung auszeichnen dürfen, da dieses sich in schwerwiegender Weise über Programmbestimmungen hinwegsetzt (Arealbegrenzung, Lärmimmissionen, funktionelle Mängel usw.) und einen sehr hohen Kubikinhalt aufweise. Die andere Seite negiert diese Punkte zwar nicht, betrachtet sie aber auf dem Hintergrund der grossen

architektonischen Qualität des Entwurfes nicht als wesentlich.

Wir überlassen es im Augenblick dem Leser, sich zumindest über die Architektur - soweit dies aus der vorliegenden Dokumentation möglich ist - ein Bild zu machen. (Dazu: Der passionierteste Fechter für den ersten Preis grüsst aus dem Tessin - mit nicht eben feiner Klinge...) Der grundsätzliche Aspekt dieser Auseinandersetzung - er ist für das Wettbewerbswesen von grösster Tragweite - soll später zur Sprache gebracht werden. B. O.

ETH Zürich

ETH Zürich verlieh Doktordiplome

Zum 50mal seit der Einführung der Promotionsfeiern in den frühen sechziger Jahren durch den damaligen Rektor Prof. Dr. A. Frey-Wyssling hat die Eidgenössische Technische Hochschule Zürich am 6. Juli 1984 an der ETH Hönggerberg Doktorwürden der Technischen Wissenschaften, der Naturwissenschaften oder der Mathematik an Absolventen verliehen. 5 Damen und 90 Herren waren Empfänger des Doktortitels - Zeichen für meist mehrjährige wissenschaftliche Arbeit. 7 Doktoranden erhielten für ihre vorzügliche Doktorarbeit die Silbermedaille der ETH Zürich zugesprochen.

Rektor *H. von Gunten* erinnerte die frischgebackenen Doktorinnen und Doktoren daran, dass sie in ihrem künftigen Betätigungsfeld als Botschafter der ETH Zürich wirken, sei es diskret durch ihr Wirken und Vorbild oder kräftiger durch ihr Einstehen für die Belange der Hochschule. Die Erhaltung der Anerkennung der technischen Berufe und des Ansehens der ETH-Absolventen sei ebenso wichtig wie die dauernden Bemühungen der Schule um genügend personelle und finanzielle Mittel.

Die Festansprache hielt Prof. Dr. *J. Nievergelt*, Professor für Informatik an der ETH Zürich, zum Thema «Die n-te Generation». Umrahmt wurde die Feier von Darbietungen der «Poly Band Zürich» unter der Leitung von *I. Gienal*. 1983 bestanden (Sommer- und Wintersemester) 1087 ETH-Absolventen ein Abschlussexamen, 273 das Doktorat und 814 ein Diplom an den 13 Abteilungen der ETH Zürich. 45 Absolventen haben 1983 zusätzlich pädagogische Prüfungen abgelegt, was die Ausübung des Mittelschullehrerberufes ermöglicht.

Umschau

Revision einer Kaplanturbine

Die erste Revisionsetappe des Flusskraftwerks Wettingen ist abgeschlossen. Dabei wurde eine der drei Turbinen-Generatorgruppen ausgebaut und überarbeitet. Das Kraftwerk Wettingen war 1933 gebaut und die drei Kaplanturbinen seither nur einmal revidiert worden. Mit dreimal 7850 kW elektrischer Leistung ist es das grösste Kraftwerk an der Limmat.

Obwohl schon seit über 50 Jahren in Betrieb, erforderten die Sulzer-Escher Wyss-Turbinen lediglich das Reinigen und Ersetzen von

Verschleissteilen sowie das Auftragen eines neuen Rostschutzes. Gleichzeitig nutzte man die Gelegenheit, sämtliche Dichtungen an den Laufrädern auszuwechseln. Damit wird sichergestellt, dass auch in Zukunft keine Schmiermittel in die Limmat gelangen.

Kürzlich wurde der Rotor wieder in das Gehäuse eingefahren. Die planmässige Wiederaufnahme der Elektrizitätsproduktion fand kurz vor Ostern statt - gerade rechtzeitig zur Schneeschmelze.

Sulzer-Escher Wyss AG, Zürich

Kaplan-Laufrad mit sechs Laufschaufeln nach der Revision bei Sulzer-Escher Wyss

